



Les différentes formes de partage de véhicules entre particuliers.

Il existe plusieurs manières de partager son véhicule. Elles ont cependant toutes un but commun : rationaliser l'optimisation des ressources disponibles, au bénéfice des propriétaires, des locataires, de l'environnement et de la mobilité au sens le plus large du terme.

Shary.be fait le point sur les différences fondamentales entre ces solutions.

LE COVOITURAGE

Un seul véhicule est utilisé pour transporter plusieurs personnes sur un même trajet au même moment.

Un propriétaire met à la disposition d'autres usagers les places disponibles de son véhicule lorsqu'il effectue un trajet.

La 'relation' est de courte durée. Après le trajet, chacun repart de son côté.

Le site internet BlaBlaCar (<http://www.covoiturage.fr>) en a fait son fond de commerce.

L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS

Un ou plusieurs véhicules sont partagés par plusieurs personnes pour divers trajets à des moments différents.

Un propriétaire de véhicule met à la disposition des membres d'un groupe (amis, voisins,...) son véhicule et le groupe partage les frais du véhicule.

Les membres du groupe peuvent également décider d'acheter ensemble un ou plusieurs véhicules.

Des sociétés se sont spécialisées dans la gestion de ce type de partage (ex : <http://www.autopartage.be>)

La 'relation' est de plus longue durée et les membres sont, selon l'accord prévu, tenus de respecter des règles qui pourraient être contraignantes pour certains.

LES SOCIÉTÉS D'AUTOPARTAGE

Un ou plusieurs véhicules sont proposés par une entreprise spécialisée pour des trajets différents à des moments différents.

Une société achète un ou plusieurs véhicules qu'elle met à la disposition de ses membres qui paient ladite société pour l'utilisation du parc de véhicules.

Dans ce cas, la 'relation' est de longue durée¹ et les membres sont également tenus de respecter des règles qui pourraient être contraignantes.

L'exemple le plus connu en Belgique est <http://www.cambio.be>.

LA LOCATION DE VÉHICULES ENTRE PARTICULIERS

Plusieurs véhicules sont mis à disposition par plusieurs propriétaires pour des trajets différents à des moments différents.

Les propriétaires de véhicules mettent à disposition leurs véhicules lorsqu'ils n'en ont pas besoin. Le locataire paie au propriétaire un montant pour cette utilisation.

La 'relation' est de courte durée. Après la location, chacun repart de son côté. Il n'y a aucun lien contractuel en dehors de ladite location

En se spécialisant dans ce type de partage, Shary.be fait office de pionnier en permettant, pour la première fois en Belgique, aux propriétaires et locataires de se rencontrer via sa plateforme.²

Contactez-nous
contact@shary.be

¹ Il est toutefois plus facile d'annuler son inscription que dans certains contrats d'autopartage entre particuliers.

² Lancement opérationnel prévu pour la fin de l'année 2014.